

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 08
Votants : 10
Pouvoirs : 0

Pour 10
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
30/04/2024
Date d'affichage :
17/05/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre,
Le six mai,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,
Messieurs Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Mesdames Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN)
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Bernard PRAIZELIN, François POCCARD-MARION (pouvoir à JP GIACHINO)

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2024/05/040 : Vote du budget primitif de l'exercice 2024 - Budget communal

- Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,
- Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996,
- Vu le décret n°2000-318 du 07 avril 2000,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à L2311-5, L2312-1 à L2312-4, L2313-1, L2321-1 à L2321-4 et L2312-4, pour la partie législative, et R2311-1 et D2311-2 à D2311-13, R2312-1 à R2312-2, R2313-1 à R2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets.
- Vu la circulaire NORMCTB0510036C du 31 décembre 2005 complétée par la circulaire du 24 janvier 2006 relatives aux opérations de fin d'exercice, et notamment aux corrections à apporter aux résultats,
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
- Vu la circulaire du 26 février 2022 précisant les règles budgétaires applicables pour la M57,

Monsieur le Maire procède à une lecture détaillée des chapitres et articles du budget primitif de l'exercice 2024.

Il rappelle en outre la préparation de ce budget lors des différentes commissions des finances qui se sont tenues ces derniers mois et indique que ce BP est de toute façon provisoire et qu'il donnera lieu à des DM ultérieures d'ici la fin de l'année pour procéder à des réajustements,

Tous les points ayant été abordés et toutes les questions évoquées, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2024 de la Commune comme suit :

Le projet de budget 2024 est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de : **3 676 138.00 € pour la section de fonctionnement.**
Le projet de budget 2024 est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de : **2 316 807.75 € pour la section d'investissement.**

SECTIONS	PROPOSITIONS 2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 676 138.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 676 138.00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 316 807.75 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 316 807.75 €

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

